



# **BILAN DU PLAN D'ACTION ANNUEL**

## **À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VILLE DE TERREBONNE**

### **ANNÉE 2015**

# DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

## 1. INTRODUCTION

Depuis l'adoption, le 17 décembre 2004, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*<sup>1</sup>, la Ville de Terrebonne réalise annuellement des actions et implique, de façon accrue, tous les partenaires afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les citoyens. Cette implication se traduit, notamment, par une étroite collaboration des partenaires à l'élaboration et à la réalisation du plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant des attributions municipales. Le plan annuel décrit les mesures prises au cours de l'année qui se termine et identifie les mesures envisagées pour l'année qui débute.

Pour la Ville de Terrebonne, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement et doit être prise d'une manière plus large incluant aussi une dimension sociale et politique. Pour notre organisation, la notion d'obstacle touche donc les politiques, les règlements, les différents programmes, l'accueil, les services, l'information, le site Internet, etc.

La nomination d'un coordonnateur du plan d'action est également une condition à l'atteinte des objectifs. Cette nomination permet d'assurer une bonne organisation des différentes étapes liées à l'élaboration et au suivi du plan d'action. Pour la Ville de Terrebonne, le coordonnateur désigné est le chef du service – Soutien à la vie associative.

Le présent bilan vise donc la période incluse entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015**. Le suivi et la mise à niveau du plan est une activité continue. D'ailleurs, certaines actions ont été repositionnées dans le temps. On retrouvera dans la présentation l'information à cet égard. Formellement, lors des activités de suivi budgétaire de la Ville (4 fois par année) chacune des directions doit présenter l'état d'avancement des mesures qui la concerne. De plus, nous rencontrons habituellement les organismes partenaires deux fois par année, soit au printemps et à l'automne.

En 2013, la Ville de Terrebonne adoptait sa nouvelle politique inclusive *Vivre... tous ensemble* de même que son plan d'action. Cette politique vise trois clientèles : Les familles, les aînés et les personnes handicapées. Le plan d'action débute en 2014 et s'échelonne jusqu'en 2018. La Ville se réserve l'année 2019 pour effectuer le bilan de sa politique. Les actions présentées dans le présent document son donc tirées du plan d'action de la politique *Vivre... tous ensemble*.

---

<sup>1</sup> QUÉBEC, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L.R.Q., c. E-20.1, à jour au 12 avril 2005, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c 2005, 23 p.

### **REMERCIEMENTS**

**La Ville de Terrebonne tient à remercier les organismes qui s'impliquent annuellement dans le comité de suivi afin d'alimenter la Ville dans ses réflexions et dans la réalisation de son plan d'action.**

- Association des devenus sourds et malentendants du Québec
- Association de parents PANDA MRC Les Moulins
- Association de parents d'enfant trisomique-21 de Lanaudière
- Association des personnes handicapées Les Moulins, La Rose Bleue
- Association des personnes handicapées physiques Rive Nord
- Association des personnes handicapées visuelles du Sud de Lanaudière
- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière
- Association de Sclérose en plaques de Lanaudière
- Dysphasie Lanaudière
- Parrainage Civique Lanaudière
- Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière
- Service régional d'interprétariat de Lanaudière
- Logements adaptés avec services *Les Amandiers*
- Office des personnes handicapées du Québec

### 2. QUELQUES DÉFINITIONS

La Loi définit une personne handicapée comme « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Définition des types d'incapacités :

- Audition : Difficulté à entendre une conversation avec une autre personne ou dans un groupe d'au moins trois personnes.
- Vision : Difficulté à voir les caractères d'un journal ou à voir clairement le visage de quelqu'un à quatre mètres de soi, même avec des lunettes ou des verres de contact.
- Parole : Difficulté à parler ou à se faire comprendre.
- Mobilité : Difficulté à marcher sur une distance de 400 mètres sans se reposer, à monter ou à descendre un escalier, à transporter un objet de cinq kilogrammes sur une distance de 10 mètres, à se tenir debout pendant plus de vingt minutes ou à se déplacer d'une pièce à l'autre.
- Agilité : Difficulté à se mettre au lit et à en sortir, à s'habiller ou à se déshabiller, à se pencher et à ramasser un objet, à se couper les ongles d'orteils, à saisir ou à manier un objet avec les doigts, à tendre les bras dans toutes les directions ou à couper ses aliments.
- Activités : Problème permanent de mémoire, de troubles d'apprentissage ou de perception, de difficultés intellectuelles d'attention ou d'hyperactivité, de déficience intellectuelle ou de limitation en raison d'un problème de santé mentale, santé mentale de plus de six mois ou d'une déficience intellectuelle.
- Incapacité : Personne ayant déclaré être limitée dans le genre ou la qualité d'activités physiques qu'elle peut faire à la maison, à l'école, au travail ou dans d'autres activités en raison d'un état ou d'un problème de nature physique dont la durée est de plus de six mois et qui ne se trouve dans aucun des types non précisés d'incapacité susmentionnée.

## **DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES**

Définition des catégories de gravité liées à l'incapacité :

- Légère : Personnes dépendantes (totalement ou partiellement) des autres pour les travaux ménagers lourds ou pour faire les courses, ou partiellement dépendantes pour les tâches ménagères quotidiennes ou la préparation des repas.
- Modérée : Personnes dépendantes des autres pour les sorties (courts trajets), pour l'exécution des tâches ménagères quotidiennes ou pour la préparation des repas.
- Grave : Personnes dépendantes des autres pour les soins personnels (comme se laver, faire sa toilette, s'habiller ou manger) ou pour se déplacer dans la maison.

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

### 3. QUI SONT LES PERSONNES HANDICAPÉES ?

#### Municipalité de Terrebonne <sup>1</sup> (année de référence 2006 - dernières données disponibles)

**Tableau 1**

Population totale selon l'âge et le sexe, municipalité de Terrebonne, 2006

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	2 920	2 845	5 765
5 à 14 ans	7 300	6 820	14 120
15 à 24 ans	6 660	6 280	12 940
25 à 44 ans	15 275	15 455	30 730
45 à 64 ans	12 850	12 680	25 530
65 à 74 ans	2 240	2 440	4 680
75 ans et plus	980	1 435	2 415
<b>Total</b>	<b>48 225</b>	<b>47 955</b>	<b>96 180</b>

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

**Tableau 2**

Population avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de Terrebonne, 2006

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	45	30 *	75
5 à 14 ans	335	185	520
15 à 24 ans	325	310	635
25 à 44 ans	1 725	1 750	3 475
45 à 64 ans	1 455	1 435	2 890
65 à 74 ans	680	745	1 425
75 ans et plus	605	890	1 495
<b>Total</b>	<b>5 170</b>	<b>5 345</b>	<b>10 515</b>

\* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec  
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

**Tableau 3**

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré, municipalité de Terrebonne, 2006

	<b>Total</b>
Retard de développement (0 à 4 ans)	50
Problème de santé chronique (0 à 4 ans)	50
Audition (5 à 14 ans)	60
Vision (5 à 14 ans)	55
Parole (5 à 14 ans)	240
Mobilité (5 à 14 ans)	50
Agilité (5 à 14 ans)	90
Apprentissage (5 à 14 ans)	385
Déficience intellectuelle (5 à 14 ans)	200
Psychologique (5 à 14 ans)	190
Problème de santé chronique (5 à 14 ans)	360
Inconnu (moins de 15 ans)	25

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

\* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*  
*Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada*

*Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec*

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

**Tableau 4**

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon la gravité de l'incapacité, municipalité de Terrebonne, 2006

	<b>Total</b>
Légère à modérée	305
Grave à très grave	290
<b>Total</b>	<b>595</b>

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*  
*Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada*

*Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec*

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

**Tableau 5**

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré et l'âge, municipalité de Terrebonne, 2006

	15 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Audition	1 325	1 075	2 400
Vision	1 105	655	1 760
Parole	940	255	1 195
Mobilité	4 640	2 315	6 955
Agilité	4 450	2 230	6 680
Douleur	4 815	1 805	6 620
Apprentissage	1 450	295	1 745
Mémoire	665	270	935
Déficiência intellectuelle	dnd	dnd	365
Psychologique	1 370	155 *	1 525
Inconnu	230	65 *	295

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

dnd Donnée non disponible.

\* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*  
*Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada*

*Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec*

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

**Tableau 6**

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et la gravité spécifique de l'incapacité, municipalité de Terrebonne, 2006

	Moins grave	Grave	Total
Audition	1 905	495	2 400
Vision	1 290	470	1 760
Parole	910	285	1 195
Mobilité	5 075	1 880	6 955
Agilité	6 125	555	6 680
Douleur	3 930	2 690	6 620
Apprentissage	1 410	335	1 745
Mémoire	625	310	935
Déficiência intellectuelle	210	155	365
Psychologique	805	720	1 525
Inconnu	225	70 *	295

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

\* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*  
*Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada*

*Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec*

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*



## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

**Tableau 7**

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon la gravité de l'incapacité et l'âge, municipalité de Terrebonne, 2006

	<b>15 à 64 ans</b>	<b>65 ans et plus</b>	<b>Total</b>
Légère	2 305	950	3 255
Modérée	1 875	700	2 575
Grave	2 010	745	2 755
Très grave	810	525	1 335
<b>Total</b>	<b>7 000</b>	<b>2 920</b>	<b>9 920</b>

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*

*Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada*

*Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec*

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

1. Ces estimations incluent les membres des collectivités autochtones et les personnes vivant dans les résidences pour personnes âgées (logements collectifs non institutionnels). Elles sont présentées selon les limites et les noms en vigueur en décembre 2007.

Les calculs sont réalisés à partir des données du *Recensement de la population de 2006* et les taux de prévalence de l'incapacité de *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006*, tout en respectant la répartition de la population (âge, sexe) du territoire calculé. Les résultats ont été arrondis vers le haut, au multiple de 5 le plus près.

### 4. LES SECTEURS DANS LESQUELS ÉVOLUE LA MUNICIPALITÉ

La Ville de Terrebonne compte près de 114 000 habitants, 12 directions et emploie plus de 1 000 personnes.

#### Compétences de la Ville de Terrebonne

La municipalité constitue l'intervenant gouvernemental le plus proche du citoyen. De ce fait, ses actions ont un impact direct sur la qualité de vie au quotidien de sa population. De façon plus précise, la Ville de Terrebonne partage, de concert avec les instances gouvernementales supra-locales, régionales et provinciales, les responsabilités dans les champs de compétence suivants :

- l'habitation ;
- le réseau routier local ;
- la sécurité publique ;
- la sécurité incendie ;
- l'eau potable ;
- l'assainissement des eaux ;
- les matières résiduelles ;
- les loisirs et la culture ;
- les parcs et les espaces verts ;
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Le transport en commun est un dossier en responsabilité partagée avec la MRC Les Moulins.

Les autres domaines tels que la santé et les services sociaux, la solidarité sociale (emploi et formation) et l'éducation relèvent des autres instances gouvernementales. Le fait qu'elle n'ait pas à agir à titre de maître d'œuvre dans ces dossiers n'empêche cependant pas la Ville de Terrebonne d'y collaborer.

### 5. LES ÉNONCÉS GÉNÉRAUX DU PLAN D'ACTION 2014

Les buts que nous nous proposons d'atteindre en termes d'intégration des personnes handicapées dans nos secteurs d'activités font l'objet des énoncés généraux suivants :

*Charte québécoise des droits et libertés de la personne :* « ...nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et caravanning et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles. »

#### Énoncés généraux :

- La Ville de Terrebonne entend promouvoir et soutenir, dans un principe d'égalité et d'équité, le droit à toute personne d'accéder à son environnement de façon sécuritaire, indépendamment de ses limitations.
- La Ville de Terrebonne entend travailler à ce que les personnes handicapées soient accueillies telles qu'elles sont avec ouverture et respect.
- La Ville de Terrebonne entend, dès maintenant, anticiper les besoins futurs, compte tenu du vieillissement de la population, en termes d'accessibilité lors de ses projets d'aménagement à venir.
- La Ville de Terrebonne collaborera avec les ressources œuvrant auprès des personnes handicapées afin de bénéficier de leur expertise dans le but de se tenir à l'affût de l'évolution des besoins véritables.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant, d'une part, les priorités établies annuellement dans le plan d'action et, d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Terrebonne.

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

### 6. BILAN 2015

Pour l'année **2015**, la Ville de Terrebonne avait identifié les **secteurs d'interventions** qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les **objectifs** à atteindre, les **obstacles à l'intégration**, les **mesures d'accessibilité** et **d'adaptation envisagées** et les **partenaires** impliqués (le coordonnateur de services aux personnes est implicitement inclus parmi les partenaires de chaque secteur). Voici le sommaire des réalisations :

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
<b>Communications et Informations</b>	1. Créer des environnements Wi-Fi dans certains lieux clés.	Plusieurs lieux publics fréquentés par la clientèle cible n'offrent pas le service de Wi-Fi	Rendre disponible un réseau Wi-Fi dans certains lieux publics fréquentés par la clientèle cible	<b>Direction des technologies de l'information</b> <b>Direction des communications</b> <b>Direction du loisir et de la vie communautaire</b>	<i>Un réseau Wi-Fi est disponible dans les lieux suivants :</i> - Parc de l'Île-des-Moulins - Parc St-Sacrement - Centre Angora - Parc Philippe-Villeneuve - Parc Marcel-De la Sablonnière - Cité du sport - Bibliothèque du centre Guérin - Bibliothèque Lachenaie - Bibliothèque André-Guérard

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
<b>Accessibilité</b>	2. Évaluer l'offre de prestation de services aux citoyens et ajuster les heures de service en termes d'horaire	Difficulté pour les citoyens d'entrer en contact avec les services municipaux en dehors des heures régulières d'ouverture des bureaux	Voir la pertinence d'ouvrir certains bureaux administratifs en dehors des heures régulières (ex : midi, soir ou fin de semaine)	<b>Direction générale Direction des ressources humaines</b>	<i>Action reportée en 2018</i>
	3. Développer un projet de service mobile de délivrance des permis pour les personnes à mobilité réduite	Les citoyens sont obligés de se déplacer dans un bureau administratif de la Ville pour obtenir un permis	La Direction de l'urbanisme durable prévoit travailler sur l'implantation d'un nouveau logiciel pour l'émission de permis en ligne	<b>Direction générale Direction des communications Direction de l'urbanisme durable Direction de l'entretien du territoire</b>	<i>Action reportée en 2016</i>
	4. Souligner dans le journal <i>La Source</i> les promoteurs privés ayant privilégié l'accessibilité	Les bons coups liés à l'accessibilité au niveau de l'entreprise privée ne sont pas communiqués	Produire annuellement une chronique dans le journal municipal <i>La Source</i> afin de faire la promotion des entreprises privées ayant initié des projets privilégiant l'accessibilité	<b>Direction des communications</b>	<i>Action reportée en 2017</i>

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
<b>Mobilité</b>	5. Favoriser le transport actif dans les nouveaux projets de développement	Il n'y a pas de ligne directrice en lien avec les aménagements afin de favoriser le transport actif	Création d'un plan de mobilité durable	<b>Direction du génie et projets spéciaux</b>	<p><i>Sera déposé en décembre 2016</i></p> <p><i>Appel d'offre public au montant de 151 594 \$</i></p> <p><i>Entente conclue avec Vélo-Québec pour une participation à L'État du vélo 2015 à titre de ville témoin (20 000 \$)</i></p>
	6. Soutenir, en collaboration avec un organisme du milieu, la mise en place d'un service de menus travaux domestiques	Difficulté pour les personnes ayant un handicap de se trouver de l'aide peu dispendieuse pour effectuer des menus travaux domestiques	Créer, avec la Cité GénérAction 55+, un projet pilote visant à implanter un service d'aide pour des menus travaux domestiques	<b>Direction du loisir et de la vie communautaire Cité GénérAction 55+</b>	<p><i>Un comité a été mis en place. Celui-ci est à définir les balises d'interventions et le mode de fonctionnement. Projet à finaliser en 2016</i></p>

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
<b>Engagement citoyen et participation sociale</b>	7. Encourager et soutenir les fêtes de voisinage ou de quartier initiées par des citoyens	Méconnaissance des citoyens des gens habitant dans leur environnement immédiat (voisinage)	Mise en place d'un programme favorisant la réalisation de la fête des voisins	<b>Direction du loisir et vie communautaire Direction des communications</b>	<i>21 fêtes de voisin ont été réalisées</i>
	8. Former la relève en bénévolat	Plusieurs organismes touchant la clientèle cible dénotent le manque de bénévoles	Création d'un outil visant à répertorier les opportunités d'implications bénévoles en fonction des intérêts et du lieu géographique	<b>Direction du loisir et de la vie communautaire</b>	<i>Action reportée en 2016</i>
	9. Promouvoir, par les outils de diffusion de la Ville, les réussites locales	Manque de promotion des réussites locales de la clientèle cible	Par le biais des outils de communication municipale, faire la promotion des réussites particulières de personnes ayant un handicap	<b>Direction du loisir et de la vie communautaire Direction des communications</b>	<i>Action reportée en 2016</i>

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
<b>Développement et épanouissement des personnes</b>	10. Soutenir un programme d'intégration sociale, par le loisir, pour les personnes handicapées qui ont terminé l'école (18 ans et plus)	Une fois le programme scolaire terminé, l'offre en activités permettant l'intégration sociale des personnes handicapées est faible	Collaborer avec un organisme afin de mettre en place des activités pour les personnes handicapées de 18 ans et plus favorisant l'intégration sociale	<b>Direction du loisir et de la vie communautaire</b>	<i>Aucune demande depuis 2013, mesure abandonnée</i>
	11. Mettre en place des services récréatifs ambulants	Il peut être difficile et contraignant pour certains citoyens de se déplacer pour participer aux activités	Réaliser des activités à caractère culturel hors des murs dans différents quartiers	<b>Direction du loisir et de la vie communautaire</b>	<i>Lecture en plein air dans le parc Aristide-Laurier, La bibliothèque prend l'air dans le parc de l'Île-des-Moulins, Ciné-club avec la Cité 55+</i>



## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Secteur d'intervention municipale	Objectifs	Obstacles	Mesures d'accessibilité et d'adaptation	Partenaires à la réalisation	État des réalisations
<b>Sécurité</b>	12. Accroître la surveillance policière sur la TransTerrebonne	Sentiment d'insécurité chez certains usagers de la Tranterrebonne circulant dans des tronçons plus éloignés des quartiers résidentiels	Renforcer le sentiment de sécurité en implantant une patrouille à vélo d'avril à septembre	<b>Direction de la police</b>	<i>Une patrouille de police spéciale à vélo</i>

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

### 1. LES MESURES PERMANENTES

Certaines mesures, visant l'accessibilité et l'adaptation des services, réalisées dans les plans d'action passés, ne doivent pas être oubliées et doivent être incorporées dans les procédures des directions concernées. À cet effet, la présente annexe vise à rappeler à chacune des directions les mesures récurrentes.

#### Direction du loisir et de la vie communautaire

#### Année de la mesure

- Réunir les intervenants du comité de suivi 2006 (oui)
  - ❖ Le comité de suivi s'est réuni le 15 octobre 2015
- Maintenir et diffuser le programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les activités 2006 (oui)
  - ❖ La gratuité est annoncée dans les quatre cahiers *Loisir et vie communautaire*
- Maintenir le service d'intégration aux activités de camps de jour 2006 (oui)
  - ❖ 59 enfants accompagnés (voir détail en annexe 2)
- Donner annuellement une formation aux animateurs de camps de jour sur les problématiques particulières 2006 (oui)
  - ❖ Une formation de 1,5 heure a été donnée pour l'ensemble des moniteurs sur les thèmes des clientèles particulières
  - ❖ Une formation de 17 heures a été donnée aux accompagnateurs.
- Agir à titre d'agent de liaison entre les personnes handicapées et les organismes de loisirs de la communauté 2006 (oui)
  - ❖ La Ville participe à plusieurs tables de concertation (pauvreté, jeunesse, etc.), ce qui lui permet d'assurer des liens entre les actions municipales et les besoins du milieu
- Dans son processus d'acquisition ou de location d'équipement, la Ville tiendra compte des besoins des personnes handicapées 2006 (oui)
  - ❖ Location de toilettes adaptées lors des fêtes de la famille et des fêtes nationales
- ❖ Faire connaître les services adaptés que nous retrouvons dans nos bibliothèques 2006 (oui)
  - ❖ Le personnel des bibliothèques a été sensibilisé sur les besoins des clientèles particulières
- ❖ Informer les organismes du milieu de la possibilité d'obtenir des formations sur les clientèles particulières 2007 (oui)
  - ❖ Collecte d'informations effectuées lors d'activités permettant de cibler les besoins particuliers exprimés par les organismes
- ❖ Participer aux rencontres des municipalités accessibles 2011 (oui)
  - ❖ Participation à la journée de 2015 à Trois-Rivières

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

### Direction de la police

### Année de la mesure

- Appliquer le Code de la sécurité routière en ce qui a trait aux infractions liées aux stationnements réservés aux personnes handicapées
  - ❖ 111 constats d'infraction émis en 2015

2006 (oui)

### Direction du génie

### Année de la mesure

- Lors de la réfection, du réaménagement ou de la construction de carrefours routiers, analyser la pertinence d'y implanter des minuteriers à décompte numérique aux passages piétonniers (*s'assurer de la conformité du type de minuterie sonore utilisée*)
  - ❖ Aucuns travaux en 2015 nécessitant l'installation de ces équipements.

2006 (oui)

### Direction des ressources humaines

- Dans son processus d'embauche, la Ville appliquera un programme d'accès à l'égalité en emploi (personnes handicapées, immigrants, etc.) 2009 (oui)

Le projet de programme d'accès à l'égalité en emploi, pour l'intégration des personnes handicapées, a été adopté par le Conseil municipal et transmis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en septembre 2010. En avril 2014, la Commission a informé la Ville que le rapport d'élaboration des mesures d'intégration des personnes handicapées à notre programme d'accès à l'égalité était conforme à l'article 15 de la Loi.

La Ville est maintenant tenue d'implanter ces mesures d'intégration des personnes handicapées au programme d'accès à l'égalité en emploi déjà en place pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques.

Un rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité, incluant les cinq groupes visés par la Loi, devra être transmis à la Commission au plus tard le 17 avril 2017.

Nous avons 5 / 1191 personnes handicapées de déclarées.

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

### Service des communications

- Permettre aux personnes sourdes gestuelles de la Ville de Terrebonne d'effectuer une demande de service d'interprétariat quand elles ont besoin d'être représentées lors d'une rencontre organisée par la Ville et ce, si le sujet touche directement le demandeur. 2009 (oui)
  - ❖ Aucune demande en 2015.

### Sécurité

- Collecter les données et les entrer dans le système informatique concernant la carte d'appel informatisée. 2010 (oui)
  - ❖ 405 personnes sont inscrites à la fin 2015 (238 nouvelles personnes sur la liste).

### Transport

- Même si la Ville n'est pas responsable du dossier transport, elle jouera un rôle de facilitateur auprès de ces organismes. Ce secteur sera traité dans le plan d'action du *Conseil régional de transport de Lanaudière*. 2010 (oui)

# DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

## ANNEXE 2

### Statistiques 2015 Programme d'accompagnement du programme estival Les Fripouilles

#### Nombre d'enfants accompagnés

Secteurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Lachenaie	2	4	3	1	8	8	5	6	4	2	3	5	9
La Plaine	2	2	4	6	7	7	6	8	8	6	8	11	16
Terrebonne	7	6	6	9	12	17	22	22	27	35	30	38	34
Ados	-	-	3	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	11	12	16	20	27	32	33	36	39	43	41	54	59

#### 75 demandes d'accompagnement

Sur ce nombre :

##### 1. Retrait

- 6 demandes ont été retirées avant l'élaboration des horaires pour diverses raisons : nombre de journées insuffisant, autre camp de jour, etc.
- 4 demandes ont été retirées après l'élaboration des horaires dont 2 dans la première semaine de camp de jour (un retrait pour lien avec DPJ et l'autre parce que la mère l'avait inscrit à Pinocchio et nous, sans nous informer.

Pendant le camp :

- 1 parent a fait la demande tardivement (après problématique sur le parc). Elle avait fait une demande l'an passé et l'avait annulée après avoir reçu son horaire. Nous avons offert à nouveau à la dame le service qu'elle a refusé. L'enfant n'a pas été accompagné et il a été expulsé du camp de jour.
- 1 parent a fait 5 jours dans notre programme et a demandé le retrait complet de son enfant. Nous avons plusieurs problématiques avec la mère, alors nous avons accepté. Un ASI a perdu des journées et a accompagné un jeune plutôt que deux pendant l'été.

##### 2. Refus

- 3 enfants ont été refusés au programme puisqu'il avait plus de 14 ans. Les parents avaient été avisés l'an dernier, mais ont choisi de faire une demande quand même. Ils ont tous été référés au Projet Félix. Nous n'avons pas fait de suivi par la suite.
- 1 enfant a été retiré de la liste, puisque les parents n'ont jamais rappelé.

## **DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES**

### **3. Projet Pinocchio**

- 1 enfant a été référé au programme en raison de ses besoins.

### **4. Demande spéciale**

- Un parent a fait une demande d'accompagnement pour la première journée seulement, parce que son enfant présente un trouble visuel au Complexe aquatique. Considérant que nous avons déjà deux autres enfants, nous avons offert la première semaine à la mère. Toutefois, l'enfant avait un réel besoin, il a donc été accompagné tout au long de l'été.

### **Nombre d'agents de support à l'intégration**

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
6 temps plein	9 temps plein + 1 personne (1 jour/sem.)	10 temps plein + 1 personne (15 jours)	12 temps plein	13 temps plein	16 temps plein	17 temps plein	17 temps plein	22 temps plein	26 temps plein

### **Salaires des agents de support à l'intégration**

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
14 000 \$	26 664 \$	35 217 \$	37 753 \$	37 290 \$*	47 624 \$	57 500 \$	60 690 \$	75 255 \$	94 356 \$

\* Ajout d'une classe 2 pour les anciens agents de support à l'intégration (salaire à l'entrée moins élevé pour les nouveaux employés)

### **Salaire de la coordonnatrice**

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
3 935 \$	4 585 \$	4 610 \$	6 517 \$	7 136 \$	12 010 \$	12 000 \$	13 380 \$	13 883 \$	14 500 \$

\*Augmentation notable en raison de l'équité salariale

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

### Frais de transport

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 248 \$	531 \$	1 324 \$	1 773 \$	3 070 \$	2 711 \$	1 023 \$	1 965 \$	1 870 \$	3 062 \$

### Nombre de jours d'accompagnement offerts

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
220	459	562	543	620	777	869	774	1 005	1 226

### Nombre de jours d'accompagnement demandés (pour les parents retenus seulement)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
399	662	732	739	764	930	1 009	820	1 090	1 332

### Pourcentage accordé en fonction de demandes (parents retenus seulement)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
55 %	69 %	77 %	74 %	81 %	84 %	86 %	94 %	92 %	92 %

### Nombre de parcs où il y a eu de l'accompagnement

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
7	10	11	11	10	7	7	6	6	10

## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Âge	Filles	Garçons	Particularités des enfants
5	1	0	Trisomie 21
6	1	13	Trouble du spectre de l'autisme (3), trouble du comportement (2), TDAH (1), trouble de langage (3), trouble moteur (1), trouble visuel (1), trouble auditif (1), déficience intellectuelle (1) + attente de confirmation de diagnostic *trop jeunes pour l'obtention.
7	1	6	Trouble du spectre de l'autisme (1), trouble de comportement (3), trouble du langage (1), TDAH (1), déficience intellectuelle (1) + attente de confirmation de diagnostic *trop jeunes pour l'obtention.
8	4	7	Trouble du spectre de l'autisme (3), dyspraxie (1), dysphasie (1), trouble du langage (1), TDAH (2), trouble du comportement (1), anxiété (1) et troubles multiples.
9	0	5	Trouble du spectre de l'autisme (4) et syndrome Gilles de la Tourette (1)
10	1	4	Trouble du spectre de l'autisme (4) et TDA (1)
11	1	3	Trouble du spectre de l'autisme (2), déficience intellectuelle (1) et trouble d'anxiété (1)
12	2	4	Trouble du spectre de l'autisme (2), trisomie 21 (3) et trouble du langage (1)
13	2	1	Trouble du comportement (1), trisomie 21 (1) et déficience intellectuelle (1)
14	2	1	Trisomie 21 (2), déficience intellectuelle (1)
Total	15	44	



## DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Âge	Filles	Gars	Anxiété	Déficiance intellectuelle	Dysphasie	Dyspraxie	Spectre autisme	Syndrome La Tourette	TDAH	Trisomie 21	Trouble comportement	Trouble langage	Trouble moteur	Troubles multiples	Trouble visuel	Trouble auditif	Attente diagnostic
5	1	0								1							
6	1	13		1			3		2		2	3	1		1	1	+D.I
7	1	6		1			1		1		3	1					+D.I
8	4	7	1		1	1	3		2		1	2		+anxiété			
9	0	5					4	1									
10	1	4					4		1								
11	1	3	1	1			2										
12	2	4					2			3		1					
13	2	1		1						1	1						
14	2	1		1						2							
Total	15	44	2	5	1	1	19	1	6	7	7	7	1		1	1	

Dysphasie : trouble primaire du langage qui s'observe par des atteintes variables affectant le développement de plus d'une composante du langage (phonologie - production des sons, morphologie - formation des mots, syntaxe - construction de phrases / ordre des mots, sémantique - sens et vocabulaire, pragmatique - pourquoi et comment on communique).

Dyspraxie: trouble moteur ayant des effets sur la motricité fine, globale et sur le développement global de l'enfant.

Spectre de l'autisme : affecte l'ensemble du développement, soit au niveau cognitif, social, intellectuel, sensoriel et du langage.